



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2019

COMMUNIQUE
DE PRESSE

PARIS

08/03/2019

L'assemblée générale mixte de Bouygues se tiendra

le jeudi 25 avril 2019 à 15h30,
à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet – GUYANCOURT (YVELINES)

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,70 € par action, qui sera mis en paiement le 3 mai 2019.

L'avis de réunion est publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires). Il contient l'ordre du jour de cette assemblée, les projets de résolutions proposées par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis de réunion est consultable sur le site internet de Bouygues www.bouygues.com dans la rubrique Finance/Actionnaires individuels/Assemblée générale.

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale peut dès à présent être consulté sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 21 mars 2019, le document de référence 2018 de Bouygues, puis, à compter du 4 avril 2019, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, de lui envoyer, à l'adresse indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.

CONTACT PRESSE :

presse@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 12 01